

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 23 Décembre 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session extraordinaire, le 23 Décembre 2024 à 11 Heures 45, selon convocation du 20 Décembre 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, LABARRE Nathalie, GAGNEUX Jérôme, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique,

Absents excusés : DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, LE GALL Jacky, BOUYAT Quentin, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine

Absente : WERKOFF Julia.

M. le Maire donne l'ordre du jour : Solidarité avec la population de Mayotte

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une administrée d'origine mahoraise est venue le rencontrer pour demander de l'aide pour son village d'origine à Mayotte.

Le frère de cette personne est dans la salle et M. le Maire lui donne la parole :

M. OUSSENI explique qu'avec les jeunes de son village d'origine, ils s'organisent pour envoyer un container de denrées à Mayotte.

Il souhaiterait qu'un container puisse partir de Bordeaux dès samedi prochain.

Mme LABARRE demande quel est le coût du transport ?

M. OUSSENI informe que le prix du transport est de 5 600 € + 3 000 € de frais de dédouanement.

Il sollicite l'aide de la Municipalité pour collecter des denrées non périssables et des produits d'hygiène.

Il informe que les frais de transport sont quasi-couverts et que la société dans laquelle il travaille est prête à financer le transport.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour qu'une collecte de denrées se fasse à la Mairie. Une affiche sera diffusée pour informer la population.

Secrétaire de séance : Nathalie LABARRE

Pouvoir de : Mme DELPEUCH Dominique pour M. JOUANNY Alain

Le quorum étant atteint M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France, suite au passage du cyclone CHIDO, propose aux communes de faire un don à la Protection Civile et/ou à la Croix Rouge pour aider les sinistrés de Mayotte.

Il informe que la Croix Rouge prélèverait environ 17 % des dons pour le fonctionnement de l'association, c'est pourquoi il préférerait faire un don à la Protection Civile.

M. le Maire propose de voter un don de 3 000 € pour soutenir la population de Mayotte.

M. GAGNEUX dit que si les 36 000 communes de France le font, ça fera une belle somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire un don de 3 000 € à la Protection Civile.

Fin de la séance à 12 H 10.

La secrétaire de séance,

N. LABARRE

Labarre

